

## Nouveauté pour l'exportation des produits de la pêche en Europe

Le 18 septembre dernier, Pêches et Océans Canada donnait une séance d'information sur le nouveau règlement sur la pêche INN de l'Union européenne (UE).

### **Pourquoi ajoutent-ils ce nouveau règlement?**

L'Union européenne (UE) veut prévenir, décourager et même éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

### **Comment procéderont-ils?**

Pour ce faire, ils ont mis en place un nouveau règlement qui fera en sorte que chaque lot de produits de la pêche destiné au marché de l'Europe soit accompagné d'un certificat de capture ou de réexportation. Un système de traçabilité sera donc mis en place afin de valider la provenance des produits.

### **Qui est touché par ce nouveau règlement?**

Le nouveau règlement touche les poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques. De plus, le règlement touche les produits définis comme « préparations et conserves de poissons » et « Crustacés, mollusques et autres invertébrés préparés et en conserve » (qui contiennent au minimum 20% en poids de poisson ou de fruit de mer).

### **Qu'est-ce que contiendra le certificat de capture?**

Le certificat de capture contiendra de l'information sur : le navire, le permis de pêches du navire, la zone de capture, le poids vif capturé par le navire, le poids débarqué, la description du produit, le type de transformation, etc.

### **Qui est en charge de l'émission de ces certificats?**

Les certificats de capture seront délivrés par le MPO (Pêches et Océans Canada). Les demandes pourront être faites en ligne à partir du site web de MPO. Le ou les systèmes de traçabilité de l'industrie viendront appuyer les certificats de capture.

### **Quand sera effectif ce règlement?**

Ce nouveau règlement sera effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Pour votre information, à partir de la fin novembre 2009, les entreprises utilisatrices pourront s'enregistrer sur le portail web de Pêches et Océans Canada.

Vous voulez en savoir plus? Je vous invite à consulter le site de Pêches et Océans Canada ou tout simplement à me contacter pour plus d'information.

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/peches-fisheries/fish-ren-peche/sff-cpd/traceability-back-tracabilite-fra.htm>

Véronique Jeannotte  
Responsable, étiquetage et réglementation  
450-467-6266 ext. 211